

Fenêtres de l'Avent

Nous aimerions égayer notre joli village durant cette fin d'année. C'est pourquoi nous vous proposons de décorer une de vos fenêtres à une date choisie durant le temps de l'Avent.

Deux formules sont possibles:

- Décoration de la fenêtre uniquement*
- Décoration de la fenêtre avec un apéro (jeudi ou vendredi uniquement)*

La liste des participants vous sera transmise par un tous-ménage et elle sera affichée au pilier public et sur le site de la commune.

*Pour réserver votre date, contactez
Natacha Binz au 079 750 43 87
jusqu'au 25 novembre*



Bulletin d'information de la commune d'Oppens

Le Bagnolet

Novembre 2024

Noël



La Municipalité convie la population à un apéritif le 13 décembre dès 18h00 devant la maison de commune, dans le cadre des fenêtres de l'Avent (voir dernière page du Bagnolet). Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux à cette occasion !

Sapins

Comme chaque année, la Municipalité a commandé quelques sapins (taille unique) afin de les offrir à celles et ceux d'entre vous qui le désirent.

Si vous souhaitez en obtenir un, merci de nous le faire savoir par mail à greffe@oppens.ch.

Dernier délai pour l'inscription : le 1er décembre 2024, attribution selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Ces sapins seront distribués lors de l'apéritif de Noël du 13 décembre.

À vous toutes et tous, la Municipalité souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Remerciements / heures de commune

La Municipalité remercie tout son personnel et toutes celles et tous ceux qui ont effectué des travaux pour la commune en 2024. Elle les prie de bien vouloir transmettre, d'ici au 15 décembre, leur décompte au municipal en charge du dicastère dont elles dépendent.

A louer : ancienne salle de classe

La Municipalité met en location l'ancienne salle de classe, située au rez-de-chaussée du Collège.

La salle, très lumineuse et d'une surface de 67 m², dispose d'un petit cagibi, d'une connexion internet et d'un lavabo (eau froide et eau chaude) et elle est chauffée. Un WC public est accessible à proximité.

Le loyer est de Frs. 550.- par mois, charges comprises (électricité en sus, compteur électrique individuel).

En cas d'intérêt ou de question à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec la Municipale en charge des bâtiments, Mme Mercedes Vazquez, par mail à mercedes.vazquez@oppens.ch, ou par téléphone au 078 699 14 24.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 10.12.2024. Nous vous rappelons que toute personne ayant le droit de vote au niveau communal a la possibilité de faire partie du Conseil général.

Arbres – changement de loi

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 30 août 2022 et son règlement d'application (RLPrPNP) nécessite la rédaction d'un nouveau règlement communal de protection du patrimoine arboré de la commune.

La principale modification est que tous les arbres situés sur le territoire communal (y compris les fruitiers haute-tige et arbres isolés situés en zone agricole) hors de la zone forestière, d'une circonférence de 40 cm ou plus, mesurée à 1 m du sol sont protégés.

Leur abattage ou élagage important doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la municipalité.

L'ancien règlement qui fixait le diamètre à partir duquel les arbres étaient protégés à 20 cm (63 cm de circonférence) est abrogé.

L'art. 8 al.1 de la LPrPNP assigne aux communes la tâche de recenser les arbres remarquables situés sur le territoire communal selon les critères définis par le canton. Cet inventaire sera effectué durant l'hiver 2024 – printemps 2025 par la municipalité. Les arbres qui seront désignés comme remarquables auront les mêmes critères de protection que les autres mais feront partie de l'inventaire cantonal et pourraient bénéficier d'une aide financière du canton pour des tâches d'entretien importantes.

Pour toute information complémentaire consultez le lien ci-dessous sur le site internet du canton de Vaud.

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/patrimoine-arbore-1-1#c2102383>